



Au sommaire de ce numéro

Un projet scandaleux de démolition du logement étudiant à Antony (Cécile Ganeval).....	2 et 3
Notes de lecture (Eric Colas) ; Coup de cœur (Claire d'Aurélié) ; la souffrance au travail (Eric Colas)....	4
Agenda.....	5
Courrier des lecteurs ; Organisation d'Attac 92.....	6

Comment redonner vie au travail

Thomas Coutrot, membre du conseil scientifique d'ATTAC

IMPORTANT

Si ce n'est pas encore fait, il est toujours temps de témoigner votre soutien en renouvelant votre cotisation à ATTAC ... et incitez vos amis à adhérer.

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule. Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre. De trois lignes à une page.

N'attendez pas !

Le prochain numéro paraîtra début décembre.

Ce numéro vous a intéressé ? Pensez à ceux qui n'ont que la télé ou la radio pour s'informer.

Diffusez, par courriel ou sur papier...

Le documentaire de France 3 intitulé *La Mise à mort du travail*, diffusé les 26 et 28 octobre, est une belle réussite. Loin d'en rester à la description affligée de la souffrance au travail, le réalisateur Jean-Robert Viallet, avec l'aide de chercheurs pertinents, en démonte brillamment les causes. J'en retiendrai deux temps forts. D'abord l'histoire de Pascal, jeune cadre embauché par Carglass pour diriger un centre de réparation de pare-brise en banlieue parisienne. Nous assistons à son entretien d'embauche –une cynique séance de groupe où les candidats doivent démontrer leur capacité à flinguer leurs concurrents. Puis Pascal prend ses fonctions, impatient de faire ses preuves. Mais le temps passe, et la charge de travail écrasante (13 heures par jour) ne s'améliore pas. **La direction de l'entreprise entretient savamment le sous-effectif dans l'atelier**, tout en contrôlant la qualité du travail par des enquêtes téléphoniques systématiques auprès des clients (séquence étonnante dans le *call center* situé en Espagne, pour cause de Smic inférieur au nôtre). Un an plus tard, amer et déçu, le jeune cadre démissionne, laissant sa place à un nouveau naïf. Le réalisateur nous montre l'autre bout de la chaîne, là où aboutit la plus-value ainsi extraite : l'assemblée générale des actionnaires du groupe Belron, propriétaires de Carglass, qu'on voit célébrer la **flambée des profits**.

Le deuxième morceau de bravoure se situe chez Fenwick, le fabricant de transpalettes : un duo de consultants-marionnettistes est filmé en pleine «**extraction de savoir-faire**». Séances stupéfiantes de manipulation, commentées au cordeau par le psychanalyste Christophe Dejournes : les duettistes interrogent, flattent et décortiquent le meilleur vendeur de la société pour comprendre ce qui fait son succès. L'objectif : codifier son savoir-faire, le transcrire en recettes et instructions, pour pouvoir le transmettre à l'ensemble des autres vendeurs. Dépouillé de ses trucs de métier, le vendeur de choc sera sans doute jeté comme un citron pressé. Ici encore, on voit le célèbre Henri Kravis, patron du fonds d'investissement KKR et actionnaire principal de Fenwick, empiler les millions de dollars et pérorer à Davos. Le réalisateur n'a pas besoin d'en rajouter, tant ce type est une véritable caricature de **vampire capitaliste...**

Ces séquences, patiemment filmées au fil des mois, voire des années, démontent les dispositifs quasi-diaboliques déployés par les managers pour satisfaire leurs actionnaires. On y voit comment les salariés sont mobilisés, voire enthousiasmés, par le discours de la « guerre économique », avant de déchanter, victimes d'un management au rouleau compresseur sans états d'âme.

Mais **le système décrit est si cohérent, ses failles sont si ténues, que le risque de découragement est réel pour le spectateur**. Bien sûr, un documentaire n'est pas un programme politique. Mais que faire face à une mécanique aussi bien huilée ? Le débat suivant la diffusion des deux premiers épisodes a été décevant. Christophe Dejournes répétait la mise en accusation de l'évaluation individualisée des performances et la casse des collectifs de travail. François Chérèque souhaitait que les entreprises soient gérées en fonction d'autres critères que le seul profit. Certes, mais lesquels ?

Peut-on espérer convaincre Kravis de s'intéresser à autre chose qu'à la rentabilité financière ? Sinon, n'est-ce pas son droit de vie et de mort sur les entreprises qu'il contrôle qu'il faudrait remettre en cause ? **Peut-on continuer avec la religion de la « gouvernance actionnariale » ?** Ne faut-il pas plutôt donner des pouvoirs de contrôle aux représentants des salariés et des parties prenantes extérieures à l'entreprise (associations, usagers, sous-traitants, collectivités territoriales...)? Instaurer par la fiscalité un revenu maximum admissible, pour alléger la pression des rendements financiers ? Créer une taxe sur les transactions financières pour réduire la liquidité des transactions ? Réserver le droit de vote aux actionnaires stables ? **La prise de conscience des ravages du capitalisme financier sur le travail progresse à grands pas. Mais si le débat ne s'engage pas sérieusement sur les moyens d'y mettre un terme, les meilleurs documentaires n'auront servi à rien.**

(article paru dans *Politis*, 5 novembre. La publication *Politis* est membre d'Attac
Abonnement à cet hebdomadaire par prélèvement mensuel à durée libre à 11 € : *Politis*, service abonnement, 18-24, quai de la Marne, 75 164 Paris cedex 19).

La Résidence universitaire Jean Zay est l'un des plus grands ensembles de logements sociaux étudiants en Europe. Elle est située sur la commune d'Antony, dans le département des Hauts-de-Seine.

Or, malgré la très grave pénurie de logements étudiants en Ile-de-France, et en dépit de son intérêt architectural, elle est menacée de destruction, dans la perspective d'opérations immobilières très lucratives.

Etudiants et élus se mobilisent.

Selon Michel Berger, Architecte, ancien élève d'Eugène Baudouin (et par ailleurs membre du CA d'Attac 92, et ancien président), « la Cité Jean Zay, réalisée par l'Architecte Eugène Beaudouin, et achevée en 1956, représente **un des ensembles les plus aboutis et les plus représentatifs de l'architecture de cette époque**. Son organisation interne, fondée sur la fluidité des espaces et la complémentarité entre les services communs et les logements, était malheureusement trop en avance pour cette époque. La cité a subi depuis sa construction de multiples avanies : implantation de l'A86, coupure des liaisons internes, destruction du Bâtiment B. Il reste cependant un ensemble qui pourrait, au prix d'un simple effort de restauration, retrouver une grande partie de ses qualités. Cette restauration serait, de l'avis unanime des techniciens qui l'ont étudiée, d'un coût bien inférieur à celui de la construction d'un nombre équivalent de logements pour étudiants. »

L'office départemental HLM de la Seine a construit la résidence, le CROUS de Paris en devenant à terme (en 2019) le propriétaire.

Si l'on a pu regretter que les autorités universitaires (Ministère, CROUS) ne jouent pas toujours mieux leur rôle pour l'entretien et la modernisation de la cité, c'est avec l'arrivée de P. Devedjian à la tête de la Ville que les menaces se sont précisées :

1986 : Fermé pour «travaux» (jamais réalisés), le bâtiment B, laissé volontairement à l'abandon, malgré un projet de rénovation, sera détruit pour céder la place à la Sous- Préfecture et à un centre d'affaires.

1989 : la majorité municipale de droite fait voter une ZAC sur le bâtiment C pour le détruire à son tour mais la mobilisation est forte et l'opération est cette fois bloquée par le CROUS et l'Etat, qui engagent des travaux sur la plupart des bâtiments, à l'initiative du Ministre de l'Education.

1995 : les attaques se multiplient contre les crèches et le bâtiment G est cette fois dans le collimateur. Une nouvelle mobilisation et plusieurs semaines d'occupation du restaurant universitaire empêcheront la casse et la municipalité devra renoncer à son projet. Le Recteur de Versailles, en liaison avec le Crous annonce à la presse en Juillet 96 un moratoire de ... 5 ans.

En août 2004, P. Devedjian, ministre, fait voter une loi « relative aux libertés et responsabilités locales ». Cette nouvelle loi, opérationnelle depuis 2009, permet de donner, pour destruction, les résidences universitaires aux promoteurs immobiliers, via les communautés d'agglomérations.

Dès le **15 décembre 2004**, avant même la publication des décrets d'application de la loi, la communauté d'agglomération (CAHB) alors présidée par **P. Devedjian** votait la demande de transfert, et celui-ci confirmait sa volonté de détruire une partie de la Résidence Universitaire d'Antony. L'opération semble alors vouée à l'échec, la résidence universitaire Jean Zay n'étant pas un bien de l'État, mais les acteurs locaux ont des raisons de rester vigilants : le projet de Plan local de l'urbanisme qui vient d'être publié comporte des zones floues sur le site ; une réhabilitation/rénovation de la Résidence Universitaire d'Antony est nécessaire et il faudra en trouver la volonté et les financements.

En 2009, la loi de 2004 devient applicable. A noter qu'elle n'est appliquée qu'à Antony où les contreparties sont insignifiantes pour les citoyens, et inexistantes pour les étudiants.

Au nom de la vétusté, le bâtiment "C" a été vidé de ses étudiants cet été, les fenêtres ont été murées, des plaques d'acier ont été fixées sur les portes des chambres, et il attend l'autorisation de la mise à mort sous l'oeil vigilant des forces sous ordres, (comme si des étudiants en études longues expulsés avec 2 mois de préavis ne pouvaient être que des délinquants en puissance !). La vétusté ne peut être un justificatif de destruction car la réhabilitation est encore possible et que des millions d'euros de subvention destinés à la RUA n'ont toujours pas été utilisés !

Et il reste **2000 étudiants dans plusieurs autres bâtiments voués à la destruction** à plus ou moins court terme. De nouvelles expulsions ont lieu pour préparer les autres bâtiments prévus à la démolition, les étudiants se trouvent à la porte, la serrure changée lorsqu'ils se sont absentés pour la journée, leurs affaires dans le couloir ou dans les sous-sols.

Une pétition papier a recueilli plus de 2000 signatures de citoyens...

Il est évident que les enjeux en surface et valeur domaniale sont importants, le descriptif du terrain soulignant à l'envi sa situation géographique intéressante "près de 11 hectares face au parc de Sceaux, à proximité immédiate de la gare RER de la Croix de Berny". (<http://www.bakchich.info/Devedjian-20-ans-d-acharnement,08951.html#nh1>)

Antony / mardi 13 octobre par Benjamin König

Les élus au conseil de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ont examiné un deal soumis par les sous-lieutenants de Devedjian pour raser une bonne partie de la plus grande Cité U d'Europe. Enquête.

Les étudiants virés sans ménagement du bâtiment C de la Cité universitaire d'Antony, durant l'été, ne seront pas les derniers. Car d'ici 2013, ce ne sont pas moins de 5 bâtiments sur sept – le B avait déjà été détruit en 1986 – qui vont être rasés, partiellement ou en intégralité, selon le vote vendredi 9 octobre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) présidée par **Georges Siffredi**, le suppléant à l'Assemblée de **Patrick Devedjian**. Soit la disparition de plus de 8% des logements sociaux étudiants dans toute l'Île-de-France !

Pensez donc : 2051 logements à des prix défiant toute concurrence : **137 euros la chambre, 220 le T2**. Une aubaine, alors que la situation du logement étudiant est catastrophique, notamment dans la région parisienne. Les vénérables bâtiments de Jean Zay, dans ce contexte, ne seraient pas de trop. Mais ils se retrouvent accusés de tous les maux. Trop petits, trop vétustes, dangereux pour la sécurité de nos chères têtes blondes, et même pire : figurez-vous que ces bâtiments ne seraient pas écologiques. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage...

Or, tous ces arguments, quand on gratte un peu le béton, ne tiennent pas la route. Un rapport commandé par la CAHB elle-même à l'entreprise Socotec le précise.

L'ensemble des bâtiments ne présente pas de dangerosité immédiate. Surtout s'ils étaient rénovés. Et la résidence est classée « D » sur l'échelle écolo qui va de A à H. Pas ridicule du tout pour ce type de bâtiments, qui pourraient se retrouver mieux notés encore après réhabilitation.

"UNE VOLONTE POLITIQUE"

Autre exemple : les chambres de 10,8m², avec les sanitaires dans les couloirs, sont déclarées « trop petites ». Quelle touchante attention... dans le même temps, le Crous inaugure des chambres bien rénovées, comprenant réfrigérateur et sanitaires, dont la superficie atteint... 10m². Encore plus ubuesque : le protocole prévoit pour les bâtiments D et F une réhabilitation partielle, le reste de ces bâtiments devant être démoli. Faut-il en déduire que ces immeubles ne sont abîmés que d'un côté ? « *L'argument ne tient pas la route*, soupire **Marie-Jo Weil-Ehrhard**, présidente de l'Association des amis de la résidence universitaire d'Antony (AARUA). *De toute façon, détruire la résidence est une volonté politique de Devedjian. Tout le reste n'est que prétexte.* » **Il faut accorder au ministre** de la Relance une qualité : l'obstination. « *L'idée n'est pas nouvelle, témoigne un membre du collectif de défense de la résidence*, qui préfère garder l'anonymat. *Dès 1983, Devedjian voulait s'attaquer à la Cité U.* » Et il ne s'en est jamais caché. En 1989, alors maire d'Antony, il déclarait à *Libé* : « *Cette cité s'est développée comme un kyste.* » Et remettait le couvert quelques jours plus tard, dans *Le Parisien*, dans un article au surtitre sans équivoque : « *Plaidoyer du maire d'Antony pour réduire le site des deux tiers.* »

Depuis, il n'a eu de cesse de s'acharner sur la Cité U comme un chien sur une vieille pantoufle. Quitte à user de moyens légaux qui en disent long sur la conception de la morale politique de lui-même et de ses acolytes. En 2004, il fait voter une loi nationale autorisant le transfert de propriété des résidences universitaires entre le Crous et les collectivités locales. « *Il a fait une loi nationale pour son intérêt local* », s'indigne notre membre du collectif. Mais il faut croire que les années d'études en droit de notre bon ministre, à Assas, n'ont pas servi à grand-chose : l'article de loi est mal rédigé, et le transfert rejeté par le Crous de Versailles. Qu'à cela ne tienne. En 2006, un ami qui lui veut du bien vient à sa rescousse : un amendement est adopté en catimini par le Sénat, dans une loi sur la fonction publique territoriale. **Brice Hortefeux**, alors ministre des Collectivités locales, s'adresse en ces termes pour le moins cyniques au sénateur qui a déposé l'amendement : « *Et ne manquez pas de transmettre toutes nos amitiés et notre bon souvenir à Patrick Devedjian.* » Ce qui déclenche l'hilarité sur les bancs de l'UMP. Ah, l'humour auvergnat...

UN TRANSFERT AUX FORCEPS

La brèche enfin ouverte, la CAHB s'y est engouffrée tel l'amiral Nelson à Trafalgar. Le 11 janvier dernier, le transfert de propriété devenait réalité. Et, cette fois-ci, le Crous de Versailles n'a pas pu s'opposer : malgré une délibération négative de son CA, le transfert s'est fait de force. « *S'ils n'ont rien dit, c'est qu'ils ont dû avoir des pressions de Devedjian et de Péresse* (ministre de l'Enseignement supérieur qui a la tutelle sur le Crous, ndlr) », ajoute notre membre du collectif. En mars dernier, un recours a bien été déposé contre ce transfert de propriété, mais la date de la décision du tribunal n'est pas encore connue. Alors Devedjian et ses affidés ne perdent pas de temps, et tentent de passer en force. En moins de 10 mois, c'est la destruction de la moitié de la résidence qui est entérinée. Car le vote de vendredi ne fait pas de doute : l'UMP y détient une large majorité. « *Mais nous déposerons des recours* », prévient Marie-Jo Weil-Ehrhard. **Les acolytes associés** des Hauts-de-Bièvre ne perdent pas une occasion de gagner la bataille de l'information. Détail cocasse : sur la fiche wikipedia de **Georges Siffredi**, un passage met la puce à l'oreille. Les trois dernières phrases reprennent mot pour mot l'argumentaire de la CAHB et des démolisseurs associés. En regardant l'historique de l'article, on s'aperçoit que le passage en question a été modifié le 1er septembre dernier à 10h52. Auparavant, le passage était nettement moins dithyrambique : « *En juin 2009, en tant que président de la CAHB, il lance l'opération de démantèlement de la résidence universitaire Jean Zay d'Antony.* » Ça la foutait mal, sans doute. Mais qui est donc le membre « Jpmpmacm », auteur de cette fameuse correction ? Difficile de le savoir : son adresse IP n'a pas été enregistrée. Un détail cependant : le même, à 11 h 53, a ajouté... une photo de Georges Siffredi. Un opposant, sans doute, qui lui trouve si belle mine... Et demain ? Rien n'est encore clair. Une chose est sûre : ces terrains valent cher. Un projet d'"écoquartier" a bien été évoqué, avec une crèche et 30 % de logements sociaux. Mais nul ne sait de quoi il retourne. Et puis, 30 % de social, ça fait toujours 70 % pour les autres. Et hop ! De la belle mixité sociale !

Il y a eu d'autres articles de presse et d'émissions télé sur le sujet, la dernière <http://www.m6replay.fr/#/info/capital/2886> (après environ 45mn sur la RUA)

LES ACTIONS :

Un collectif « Pour donner un avenir à la RUA » s'est créé avec 150 associations antoniennes, syndicats, partis et élus de l'opposition. L'UNEF.

Une pétition à signer : <http://jesigne.fr/sauvons-la-residence-universitaire-jean-zay> association d'étudiants

Association des Amis de la RUA : association de soutien - présidente: **Marie-Jo Weil-Ehrhard 06 88 11 71 96 marie-jo.ehrhard@orange.fr** voir le site + pétition à signer : <http://amisrua.antony.free.fr>

Un recours et un référé sont en cours.

En projet : - une table ronde sur le logement étudiant fin novembre.

- une manifestation des étudiants mal logés en Ile de France

"Vers une gestion publique et progressiste de l'eau en Europe - Quelques cas remarquables".

Notes de lecture d'Eric Colas

Pourquoi les multinationales de l'eau et leurs relais politiques sont-elles réfractaires à l'accès public à l'eau et à l'utilisation responsable des ressources en eau ? En ce qui concerne la France, on finit par en avoir quelques idées. Mais pour ce qui concerne l'Europe et tous les autres habitants de la planète, on peut manquer d'arguments solides. Pourtant les activistes et lobbyistes européens écrivent à ce sujet. C'est pourquoi cette brochure, rédigée en anglais (pour que tous puissent la lire) par CEO et TNI et traduite en français est inestimable ... On connaît l'accès à l'anglais de nos amis francophones ... Le pivot de cette brochure : des exemples ! Pris dans toute l'Europe et présentés à partir de l'organisation locale et articulés au paradigme "progressiste", précisément défini avec 10 critères.

L'accès à l'eau (potable), c'est la distribution et aussi l'assainissement, la dépollution, la gestion de la ressource, etc ...

Ce sont les problèmes dans l'accès à l'eau qui montrent la mauvaise gestion effectuée par les multinationales du secteur. On constate que leurs profits, issus de la commercialisation de l'eau (des nappes), font augmenter les prix d'autant, bien que la consommation générale diminue. Et la facture, au lieu de diminuer, continue d'augmenter. Ces profits et bonus réduisent d'autant les investissements et l'entretien des canalisations, dont les fuites ne sont pas résorbées, mais au contraire continuent de se développer.

Pour avancer dans cette lutte, les militants doivent passer de la contestation à la proposition d'alternatives par les services publics. La situation se complique : on observe que beaucoup d'entreprises publiques (de l'eau) fonctionnent de plus en plus comme des entreprises privées, c'est à dire très mal. Ce ne sont pas seulement les profits qui font la différence, mais la volonté de concurrence et le "*business as usual*".

Les enjeux rhétoriques sont au delà de la question de "bien commun de l'humanité" qui relève de décisions politiques et normatives et à laquelle les multinationales se sont adaptées. Les réponses appropriées "pour une gestion publique de l'eau" sont locales : elles sont fonction des ressources locales, des modes de distribution et d'assainissement locaux. L'accès à l'eau est un droit inaliénable, mais pour lutter contre les multinationales de l'eau, il faut se concentrer sur la lutte contre les inégalités sociales dans l'accès à l'eau et sa tarification. Les profits sont incompatibles avec la lutte contre les inégalités sociales dans l'accès. D'un point de vue écologique, on peut se concentrer sur les questions de pollution et de captage. Mais ce n'est pas suffisant pour régler la question de l'accès de tous.

La proposition de l'ACME est une **tarification sociale pour les 50 premiers litres par jour et par personne**. Il y a aussi l'indexation sur les revenus, qu'on nous dit si compliquée car dissociée de la consommation. Ce qui est le cas dans les immeubles "au quantième". Et l'on craint que ceux qui payeraient moins cher, gaspilleraient. Quand ce sont les plus aisés qui ne regardent pas à la consommation, vue la faible part que cela représente dans leurs revenus. L'un des atouts du service public (pas seulement celui de l'eau) réside dans le partage des savoirs avec les autres (villes du monde), qui pourront l'adapter, le réutiliser. C'est une économie de la mutualisation de la trouvaille. L'exemple de la performance publique est visée et cassée par le (néo)libéralisme qui ne veut pas laisser se développer d'exemples alternatifs qui montreraient la doxa de la pensée unique : "pas d'autre alternative".

<http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article243>

(Merci à Martin, de CEO)

Coup de cœur. Claire d'Aurélié.

J'ai lu et relu un livre formidable : "**La peur de la nature**" de **François Terrasson**. Livre réédité récemment et suivi d'un dossier sur l'auteur et son travail. Sous titre du livre, "Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature". Si quelqu'un veut le lire... et peut-être, proposer une soirée, un débat sur le sujet... L'homme est, hélas, mort il y a peu mais je suppose que le débat vaut toujours autant la peine bien sûr. Certains pourraient – si convaincus de l'intérêt – organiser là quelque chose de bien, un peu hors des sentiers battus.

La souffrance au travail Eric Colas

Le jeudi 5 novembre, le groupe Clamart de ATTAC 92 a co-organisé avec le cinéma de Clamart, un ciné-débat sur la souffrance au travail : très réussi !

Le film "Rien de personnel" montrait, cette fois-ci du côté des cadres, le processus de harcèlement, d'immixtion dans la vie privée des salariés, de disparition du collectif et d'apologie de l'individualisme, etc ... , bien connus de ceux qui ont participé à nos précédentes soirées sur ce thème. Nous étions environ 80 et avons pu débattre avec le réalisateur et la scénariste. Les échanges nous ont permis d'affiner nos perceptions isolées.

Ceux qui veulent poursuivre sur ce thème pourront écouter Christophe Dejourns, psychanalyste, théoricien de la "souffrance au travail" le vendredi 20 novembre de 19h à 21h sur Radio Libertaire (89.4 FM). <http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article269>
Il y a déjà eu, il y a peu, une émission avec JM Kneib : <http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article255>

Agenda

- 12 novembre** **Le Plessis Robinson** **Rencontre conviviale**
20h30, le groupe Clamart de ATTAC 92 invite tous les membres de ATTAC Sud 92, et tous les autres, à une rencontre conviviale dans un café du Plessis : **café "Jean-Marc Soulé", 120, rue de Malabry** 92350 Le Plessis-Robinson (à côté de la guinguette). Venez prendre un pot avec nous ! Et venez discuter de ce monde qui marche sur la tête ... Chacun paye sa consommation, le café (qui ne sert pas de café) ne fait pas restaurant. Plan ici : <http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article266>
Le co-voiturage est recommandé !!!
- 13 novembre** **Rueil-Malmaison** **La monnaie et ses secrets**
20 heures, 4 rue Gambetta, à Rueil-Malmaison (arrêt de bus Gambetta, à l'angle des rues Danton et Gambetta)
Le groupe de proximité Rueil - Garches - Vaucresson vous donne rendez-vous pour une réunion autour du thème de la monnaie et de ses secrets, qui induit bien plus de conséquences qu'on ne pourrait l'imaginer sur la situation économique de notre monde. En répondant à des questions toutes simples, mais que personne ne se pose plus: **d'où vient la monnaie? Comment est-elle produite? Comment pourrait-elle être utilisée pour contrer les dégâts causés par le système économique en place?**
Nous assisterons d'abord à la **projection** d'un court documentaire, **Money As Debt (L'argent dette)** de Paul Grignon. Nous enchaînerons avec un **débat** ouvert, mené par l'un des membres historiques de notre groupe, qui tient un blog que je vous laisse le soin de consulter: <http://ecodemystificateur.blog.free.fr/index.php>
Un système de co-voiturage pour l'aller ou le retour peut-être mis en place pour ceux qui le souhaitent.
Cette réunion est bien entendu ouverte à tous. N'hésitez pas à y venir accompagné par vos amis ou à en faire la publicité autour de vous. Comme à chaque fois, nous clorons la soirée par un pot amical.
- 17 novembre** **Paris 7^{ème}** **Entre Pittsburgh et Copenhague .La crise : où en est-on ?**
Débat organisé par l'Association des lecteurs d'*Alternatives Economiques* à l'occasion de son assemblée générale,
de 18h45 à 20h30 à l'Asiem, 6 rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris (M° Ségur)
Avec la participation de :
Jean-Baptiste DE FOUCAULD, président-fondateur de Solidarités nouvelles face au chômage ;
Jean-Christophe LE DUGOU, secrétaire national de la CGT ;
Alain LIPIETZ, économiste, ancien député européen, Les Verts ;
André ORLEAN, économiste, directeur de recherches au CNRS.
animé par Christophe FOUREL, président de l'Association.
- Entrée (sans réservation) : 5 € ; demandeurs d'emploi et étudiants : 2 € ;**
Entrée gratuite pour les adhérents de l'Association des lecteurs (sur présentation de la convocation à l'assemblée générale).
Pour les enseignants : il est possible de venir avec sa classe, au tarif de 1 € par élève (merci d'appeler au numéro suivant afin que les places soient réservées 01 44 88 95 90, association@alternatives-economiques.fr
- 25 novembre** **Antony**
« Pour notre avenir commun, protégeons la planète.
Copenhague 2009 : l'ultimatum climatique, une étape capitale »
Avec pour intervenant **Arthur Riedacker**, Directeur de recherche Honoraire INRA, ancien négociateur pour le Climat, co prix Nobel de la Paix au titre du GIEC et un discutant, **Yves Le Bars**, Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, Président du GRET, ONG de professionnels du développement solidaire.
20 h 30 salle Pétesco - dans la cour du cinéma Le Sélect. RER station Antony
Entrées : 10, avenue de la Division Leclerc – ou par la place du marché
Enjeux et mobilisations pour faire face au réchauffement climatique.
La dérégulation climatique est-elle maîtrisable ?
Causes et conséquences : la planète peut-elle s'accommoder du changement climatique ? Comment agit-on concrètement ?

La première période d'application du protocole de Kyoto arrivant à échéance en 2012, la Conférence de Copenhague a pour objectif d'arrêter de nouveaux engagements en matière de lutte contre les dérèglements climatiques.
Les prévisions les plus pessimistes concernant les impacts des changements climatiques sont en train de se réaliser. L'enjeu est donc crucial : entre autres, réduire très rapidement nos émissions de gaz à effet de serre (GES) pour en limiter les effets dévastateurs. Pour que cette deuxième période d'engagement soit ambitieuse, plusieurs points devront être approuvés à Copenhague.
L'avenir de notre planète, c'est aujourd'hui qu'il se construit. Les changements climatiques ne s'arrêteront pas à nos frontières. Même si c'est au Sud que leurs conséquences sont et seront les plus dramatiques, riches ou pauvres, nous sommes tous concernés.

Le climat, c'est l'affaire de tous : mobilisons-nous dès maintenant !
- 26 novembre** **Clamart**
« Le syndicalisme dans l'entreprise : explications de la loi sur la représentativité syndicale »
20h30 salle bleue de la **maison des sports** plus d'infos et carte d'accès
<http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article263>
Nous nous intéresserons au syndicalisme *dans l'entreprise* : à distinguer des prises de positions nationales des syndicats. Ce sera la pratique dans l'entreprise et non les discours ou orientations nationales : de la pratique ! Du concret ! Notre point d'appui : la loi du 20/08/08 : 1/ ce qu'elle dit, ses incidences ; 2/ les Institutions représentantes des Personnels et leurs moyens d'action ; 3/ modalités de la grève.

Sur le site internet : documents préparatoires (édités par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES).

3 décembre

Montrouge

Les citoyens face aux nanotechnologies

20 H 30, Maison des Associations (salle 15), 105, avenue Aristide Briand, métro porte d'Orléans.

Conférence-débat avec **Bernard Kervella** (membre du Conseil scientifique d'Attac)

Le problème posé actuellement par les nanomatériaux est identique à celui des OGM : les intérêts à court terme des industriels passent avant la protection des citoyens et de l'environnement. Et donc, on commercialise avant d'avoir fait les études de sécurité indispensables. La responsabilité des politiques est sur ce point considérable, dans la mesure où les actuels règlements et lois sont totalement inadaptés aux particularités des nanomatériaux (ainsi, ces derniers échappent au règlement européen REACH, du fait de leur faible tonnage). Mais, pour faire bouger les politiques, la pression citoyenne est indispensable, là encore le rapprochement avec les OGM s'impose. Les problèmes posés par les nanotechnologies sont trop graves pour laisser aux seuls industriels le soin de les résoudre.

Courrier des lecteurs

JCM. Bravo. La question de la capacité d'accueil du vaisseau spatial Terre est effectivement la mère de toutes les questions écologiques. Il faut avoir le courage d'en parler, même si c'est très anti-politiquement correct (surtout auprès des hypocrites dits de gauche).

Elle est très grave et préoccupante. Mais le pire sera qu'on ne voudra pas la regarder en face car 1) in fine on ne peut pas lutter contre les lois d'airain de la nature 2) elle est déjà en train de faire des ravages de manière souterraine (ce n'est pas innocent que la question qui travaille les sociétés actuelles de manière emblématique soit l'EXCLUSION : en termes clairs on se demande qui va devoir sauter du Titanic en l'absence de canot de sauvetage ?).

Le clivage gauche/droite va être remplacé par des divisions plus sanglantes sur les réponses à la question : restera-t-il encore quelqu'un dans 100 ans pour écrire l'histoire ?

Dans très peu de temps ce G20 apparaîtra comme un nouveau Munich (démission face à la réalité) totalement dérisoire

VL. Je suis très intéressé par cette conférence [Thomas Coutrot le 9 octobre à Asnières], car j'ai lu 2 ouvrages de Mr Coutrot...(dont un daté d'il y a 10 ans et qui n'a pas pris une ride!"l'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste," éditions la découverte, 260 pages). Son plus récent ouvrage : "critique de l'organisation du travail", 128 pages, collection "repères" éditions la découverte, 6 euros...

Je recherche désespérément des personnes qui s'intéressent vivement aux économies suédoise, danoise et finlandaise.

Organisation d'ATTAC 92

Siège social: 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes. attac92@attac.org

Site internet: <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel)

Président d'ATTAC 92 :

Eric Colas

Secrétaire :

Michel Fenayon

Vice-secrétaire :

Sophie Maloberti

Trésorier :

Hubert Guérinet

CNCL Attac Ile-de-France :

Cécile Ganeval

Groupe communication :

Hubert Guérinet, Christian Hamon, Cyril Pocréaux

Fichier :

Nicolas Lasman

Correspondant Electronique Local :

Jean-Paul Allétru

Groupes de proximité :

Bagneux : Daniel Monteux

Asnières : Guy Rodary

Clamart : Eric Colas

Antony : Cécile Ganeval; François Tonnerieux

Colombes : Bernard Kervella

Fontenay : Hélène Héryn

Rueil-Malmaison : Cyril Pocréaux

Clichy : Jean Quebre

Courbevoie : Annie Reynaud

Montrouge : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas ; Jean-Jacques Langlois

Bulletin d'adhésion 2009

NOM (en capitales) : **PRENOM :** **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

Date de naissance : **Profession :**

Adresse : **Code postal :** **Ville :** **Pays :** **Téléphone fixe :**
..... **Mobile :**

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2009 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

tranches de revenu mensuel de 0 à 450 € : 13 € de 450 à 900 € : 21 € de 900 à 200 € : 35€ de 1 200 à 1 600 € : 48€
de 1 600 à 2 300 € : 65 € de 2 300 à 3 000 € : 84 € de 3 000 à 4 000 € : 120 €
au-delà de 4 000 € : 160 €

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association. je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) : par chèque bancaire ou postal
par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :
signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.